



« Cette action est gratuite pour l'entreprise et cofinancée par la Région AURA et le Fonds Social Européen (FSE). »

## Accompagnement RH des TPE-PME pour le recrutement et le développement des compétences des salariés.

La Région Auvergne Rhône-Alpes propose aux TPE et PME un appui opérationnel et de proximité au recrutement et au développement des compétences des salariés. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020.

### A qui s'adresse la prestation

Les TPE-PME indépendantes du département de l'Isère, et associations qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

### Les objectifs de la prestation

Permettre aux entreprises et associations confrontées à des évolutions, qui ont des besoins en recrutement ou qui souhaitent développer les compétences de leurs salariés, d'être accompagnées pour dépasser et résoudre les problématiques.

### Comment se met en œuvre la prestation

L'entreprise formalise sa demande avec la Région via un formulaire disponible en ligne sur le site de la Région AURA

### L'entreprise est ensuite contactée par les consultants :

- **Prise de contact** et premier échange permettant de préciser le périmètre de la demande d'intervention.
- **Réalisation d'un diagnostic et définition d'un plan d'action** : identification des contraintes rencontrées et définition d'un plan d'action RH permettant à l'entreprise de se doter des compétences nécessaires à son développement. Le plan d'action peut être interne (à destination des salariés de l'entreprise), externe (visant le recrutement de futurs salariés) ou mixte.
- **Mise en œuvre du plan d'action RH** : accompagnement de la stratégie d'adaptation des compétences internes et de la démarche de mobilité ou accompagnement de la stratégie de recrutement et appui opérationnel
- **Restitution** : faire le bilan de l'accompagnement et partager les préconisations pour la mise en place de pratiques RH garantissant une mobilisation efficace des compétences et la fidélisation des salariés recrutés.

Un accent particulier des interventions est mis sur la collaboration avec les organismes intervenants dans le champ local (pôle emploi, missions locales, OPCA...).

**Durée : 6 mois au plus**

### Des demandes – exemples :

« Je recrute mais je n'ai pas identifié de formations permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser les missions que je propose. Comment former, avec qui, quels financements possibles ? »

« Je recrute le premier cadre de mon entreprise et je ne voudrais pas me tromper, car cela aurait des conséquences catastrophiques sur mon développement »

« L'entreprise évolue et nous devons nous adapter à la demande de nouveaux clients. J'ai besoin que les salariés évoluent mais je ne sais comment m'y prendre... »

« Je fais passer des annonces, je reçois des candidats mais je n'arrive pas à garder le personnel ou à trouver les « bonnes » personnes... Comment m'y prendre pour plus d'efficacité dans mes recrutements ? »

### Notre équipe de consultants RH :

Sylvaine LAMY  
Françoise BOREL  
Christine THIMON  
Raymond RAPINIER  
Florence TIXIER LE  
CARRERES

Tous ont une expérience de conseil et de gestion des ressources humaines en tant que RH ou manager

Aller plus loin ensemble ...

### GENERA RH

**Agence de Valence :**  
28 rue Paul Henri Spaak  
26000 VALENCE

**Agence de Grenoble :**  
17 avenue du Granier  
38240 MEYLAN

04 75 81 08 47  
[contact@genera-rh.com](mailto:contact@genera-rh.com)

**Pilote du projet :**  
**Sylvaine LAMY**  
06 86 08 36 72



« Cette action est gratuite pour l'entreprise et cofinancée par la Région AURA et le Fonds Social Européen (FSE). »

## Accompagnement RH des TPE-PME pour le recrutement et le développement des compétences des salariés.

La Région Auvergne Rhône-Alpes propose aux TPE et PME un appui opérationnel et de proximité au recrutement et au développement des compétences des salariés. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2014-2020.

### A qui s'adresse la prestation

Les TPE-PME indépendantes du département de l'Isère, qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

### Les objectifs de la prestation

Permettre aux entreprises et associations confrontées à des évolutions, qui ont des besoins en recrutement ou qui souhaitent développer les compétences de leurs salariés, d'être accompagnées pour dépasser et résoudre les problématiques.

### Comment se met en œuvre la prestation

L'entreprise formalise sa demande avec la Région via un formulaire disponible en ligne sur le site de la Région AURA

### L'entreprise est ensuite contactée par les consultants :

- **Prise de contact** et premier échange permettant de préciser le périmètre de la demande d'intervention.
- **Réalisation d'un diagnostic et définition d'un plan d'action** : identification des contraintes rencontrées et définition d'un plan d'action RH permettant à l'entreprise de se doter des compétences nécessaires à son développement. Le plan d'action peut être interne (à destination des salariés de l'entreprise), externe (visant le recrutement de futurs salariés) ou mixte.
- **Mise en œuvre du plan d'action RH** : accompagnement de la stratégie d'adaptation des compétences internes et de la démarche de mobilité ou accompagnement de la stratégie de recrutement et appui opérationnel
- **Restitution** : faire le bilan de l'accompagnement et partager les préconisations pour la mise en place de pratiques RH garantissant une mobilisation efficace des compétences et la fidélisation des salariés recrutés.

Un accent particulier des interventions est mis sur la collaboration avec les organismes intervenants dans le champ local (pôle emploi, missions locales, OPCA...).

**Durée : 6 mois au plus**

### Des demandes – exemples :

« Je recrute mais je n'ai pas identifié de formations permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser les missions que je propose. Comment former, avec qui, quels financements possibles ? »

« Je recrute le premier cadre de mon entreprise et je ne voudrais pas me tromper, car cela aurait des conséquences catastrophiques sur mon développement »

« L'entreprise évolue et nous devons nous adapter à la demande de nouveaux clients. J'ai besoin que les salariés évoluent mais je ne sais comment m'y prendre... »

« Je fais passer des annonces, je reçois des candidats mais je n'arrive pas à garder le personnel ou à trouver les « bonnes » personnes... Comment m'y prendre pour plus d'efficacité dans mes recrutements ? »

### Notre équipe de consultants RH :

Sylvaine LAMY  
Françoise BOREL  
Christine THIMON  
Raymond RAPINIER  
Florence TIXIER LE  
CARRERES

Tous ont une expérience de conseil et de gestion des ressources humaines en tant que RH ou manager

Aller plus loin ensemble ...

### GENERA RH

**Agence de Valence :**  
28 rue Paul Henri Spaak  
26000 VALENCE

**Agence de Grenoble :**  
17 avenue du Granier  
38240 MEYLAN

04 75 81 08 47  
[contact@genera-rh.com](mailto:contact@genera-rh.com)

**Pilote du projet :**  
**Sylvaine LAMY**  
06 86 08 36 72